

Strasbourg, 10 août 2023

AP/CAT(2023)04

**ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES
MAJEURS**

**REUNION DU BUREAU DU COMITE DES CORRESPONDANTS
PERMANENTS
PAR VISIOCONFERENCE**

**RAPPORT DE REUNION
5 juillet 2023 (9h30-10h30)**

*Document prepared by the Secretariat
of the EUR-OPA Major Hazards Agreement*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

PARTICIPANTS:

Membres du Bureau:

Mikaella Mala (MM): Présidente
Alessandro Balducci (AB): Vice-Président
Anton Micallef (AM) : Vice-Président
Nataša Holcinger (NH): Ex-Présidente
(absente)

Secrétariat du Conseil de l'Europe (CdE):

Krzysztof Zyman (KZ): Secrétaire exécutif d'EUR-OPA

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR [AP/CAT\(2023\)OJ03](#)

Le Secrétaire exécutif souhaite la bienvenue aux participants. Il présente au Bureau les objectifs de la réunion. L'ordre du jour est adopté sans amendement.

2. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Le Secrétaire exécutif (KZ) fait le point sur les événements récents.

Lors du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui se tiendra à la mi-mai 2023 à Reykjavik, les États membres ont adopté une déclaration intitulée "[Unis autour de nos valeurs](#)", dans laquelle ils soulignent l'urgence de prendre des mesures coordonnées pour protéger l'environnement en luttant contre la triple crise planétaire de la pollution, du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité. La déclaration, qui fournit des orientations pour les priorités futures du Conseil de l'Europe, affirme que les droits de l'homme et l'environnement sont intimement liés et qu'un environnement propre, sain et durable fait partie intégrante de la pleine jouissance des droits de l'homme par les générations actuelles et futures. Cela augure bien de l'engagement futur du Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection de l'environnement en luttant notamment contre le changement climatique, dont on sait qu'il augmente la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques susceptibles de provoquer des catastrophes.

La composition de l'Accord reste stable, aucun État participant n'ayant indiqué dans les délais prescrits son intention de changer de statut. Cela crée une perspective favorable pour la poursuite du fonctionnement de l'Accord en 2024, bien que la décision finale soit prise lorsque les décisions budgétaires du Conseil de l'Europe sont prises. Ces décisions devraient être prises, conformément à la procédure établie, en novembre 2023.

Les membres du Bureau ont accueilli favorablement ces informations et ont procédé à un bref échange de vues sur les sujets susmentionnés.

3. FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD [AP/CAT\(2007\)32](#)

Le Secrétaire exécutif a informé le Bureau de l'incapacité de l'Ukraine à remplir ses obligations financières en 2023 vis-à-vis de l'EUR-OPA en raison de l'agression russe en cours contre ce pays. Cela signifie que l'Ukraine n'a pas payé et ne paiera pas sa contribution de 2023 au budget de l'EUR-OPA. Une solution proposée consiste à couvrir, sous réserve de l'accord des autres États membres de l'EUR-OPA, la contribution impayée de l'Ukraine pour 2023 par les excédents budgétaires de 2018 et 2022.

Après une discussion, il a été convenu que le Secrétaire exécutif envoie un courriel à tous les Correspondants permanents pour expliquer la situation.

4. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

5. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Il a été convenu que la prochaine réunion du Bureau se tiendra le mercredi 13 septembre, notamment pour préparer la 80ème réunion conjointe du Comité des correspondants permanents et des directeurs de centres spécialisés, qui se tiendra les 6 et 7 novembre 2023 à Strasbourg.

6. FIN DE LA REUNION